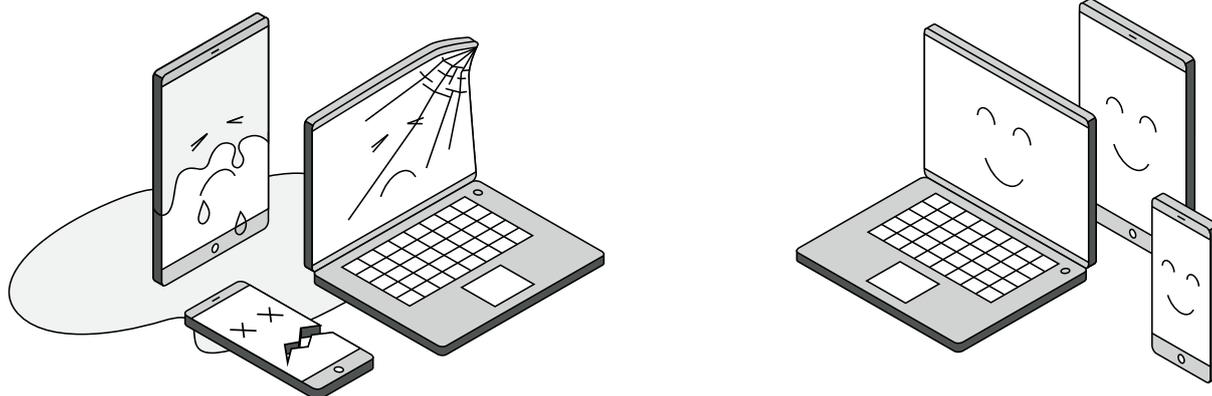


Protection complète



- Protection optimale. Protégez votre appareil contre les dommages tels que les chutes, les chocs, l'eau, l'humidité et les bris d'écran
- Couverture mondiale
- Service clients efficace
- Un arbre est planté pour chaque police vendue

Prestations de l'assurance appareils

Durée du contrat :	1 an ou 2 ans
Nombre de sinistres :	illimité
Utilisation abusive des données en cas de vol :	Oui
Casse et dommages dus aux chocs :	Oui
Domages à l'écran :	Oui
Domages causés par l'eau :	Oui

Informations importantes

Les conditions générales de AXA Versicherungen AG s'appliquent à la couverture d'assurance. Vous trouverez toutes les informations sur les produits et les conditions d'assurance sur les sites www.digitec.ch et www.galaxus.ch. Sous réserve de modifications des prestations et des primes.

Assurance appareils électroniques

Informations concernant notre produit d'assurance

Étendue de l'assurance

Risques couverts	Assurance des biens contre les dommages causés à votre appareil électronique, par exemple par une chute, un contact avec de l'eau ou l'utilisation frauduleuse de votre carte SIM suite à un vol (appels et utilisation des données mobiles).
Appareil assuré	Appareil électronique acheté en ligne sur la boutique en ligne digitec ou Galaxus ou dans une succursale au moment de la souscription de la police d'assurance et ayant été enregistré comme appareil assuré.
Étendue de l'assurance	Réparation ou remplacement de l'appareil en cas de dommage non réparable.
Exclusions de la couverture d'assurance	Les exclusions sont décrites au paragraphe 11 des Conditions Générales du Contrat (CGC), par ex. vol et perte, dommages couverts par la garantie du fabricant, comportement intentionnel, négligence grave et usure normale, etc.
Services complémentaires gratuits	Service Objets Trouvés : en cas de perte, nous vous aidons à retrouver votre appareil en rentrant en contact avec les bureaux des objets trouvés spécialisés.

Prix, paiement et prestations complémentaires

Prix	La prime d'assurance dépend de la catégorie de valeur de l'appareil assuré et de la période d'assurance.
Paiement	Paiement unique de la prime lors de la souscription à l'assurance au moment de l'achat de l'appareil via la boutique en ligne digitec ou Galaxus ou une succursale.

Autres obligations

Déclaration de sinistr	Vous avez l'obligation de signaler un sinistre dans un délai de 5 jours en ligne sur insurance.digitec.ch ou insurance.galaxus.ch (Hotline Support : +41 44 798 26 33).
Franchise	Une franchise relative à la valeur de l'appareil assuré est applicable.
Obligations en cas de déclaration de sinistre	En cas de sinistre, vous êtes tenu de fournir les informations nécessaires et de coopérer. Ceci est décrit dans le paragraphe 14 des CGC, par exemple une description complète et véridique du sinistre, le déblocage de l'appareil et, si nécessaire, la remise de documents supplémentaires.

Durée du contrat et protection des données

Début du contrat	A la date de conclusion du contrat d'assurance.
Durée du contrat	Selon la durée choisie, 12 mois ou 24 mois.
Protection des données	Au cours du processus de vente, les données d'identification et de contact nécessaires à la conclusion et à l'administration du contrat et au traitement des sinistres sont collectées. i-surance agit en tant que sous-traitant pour AXA, qui est à son tour responsable des données en tant qu'assureur. Les données sont traitées conformément aux lois applicables - à savoir la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD) pour les clients en Suisse et la RGPD pour les clients dans la Principauté du Liechtenstein. L'article 19 des CGC fournit des informations détaillées sur la protection des données.

Assurance collective

Assureur	AXA Versicherungen AG, General-Guisan-Strasse 40, 8401 Winterthur Une filiale du groupe AXA
Intermédiaire d'assurance	i-surance AG, Seefeldstrasse 283 A, 8008 Zurich en tant qu'intermédiaire d'assurance lié pour le compte d'AXA, qui est rémunéré en conséquence par AXA. En outre, AXA est responsable des activités de i-surance dans le cadre du § 34 LCA.
Souscripteur	Digitec Galaxus AG, Pfingstweidstrasse 60b, 8005 Zurich
Personnes assurées	Clients disposant d'appareils assurés achetés auprès de Digitec Galaxus.